

ENQUÊTE PUBLIQUE :

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS
OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS
D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la SRL STORM 60, Borsbeeksebrug n°22 à 2600 ANTWERPEN (ANVERS)

En vue d'obtenir un permis unique de classe 1 pour : la construction et l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes d'une puissance totale maximale de 39,6 MW, d'une cabine de tête, d'un transformateur, l'aménagement des chemins d'accès et aires de montage et la pose de câbles électriques sur le territoire de QUEVY sis (1^{ère} Division – ex Quévy-le-Petit), section B n°s 78, 104B, 107, 108, 382A, 383, 387A, 387B, 421A, 446, 447, 449A, 468 et (2^{ème} Division – ex Quévy-le-Grand), section C n°s 19, 21C, 27, 28A, 28B, 29B, 29E, 29F, 30A, 31A, 32A, 34A, 35B, 56, 566F, section D n°s 75C, 109, 111A, 112, 114, 115, 121C, 121D, 138A, 138D, 142 143, 144, 145, 146A, 172A, 173B.

Le présent dossier incluant l'étude d'incidences pourra être consulté au Service Urbanisme/Environnement, Carré communal Yvon Biefnot, Rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 Colfontaine et ce à partir du : **24/10/2022**.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au :
Le 24/10/2022	Le 31/10/2022	Rue du Pont d'Arcole, 14 à 7340 Colfontaine Le 30/11/2022 à 10 h	Administration communale de Colfontaine Service Urbanisme/Environnement Place de Wasmes, 22 7340 Colfontaine

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier, incluant l'étude d'incidences, peut être consulté à partir de la date d'affichage jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, à savoir :

- Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00;
- Le mardi de 16h à 20h (**uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service Urbanisme/Environnement - ☎ 065/88 73 40**);
- Le mercredi de 14h00 à 16h00;

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. A peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

Du demandeur	Du Conseiller en environnement	Des Fonctionnaires technique et délégué
SRL STORM 60 Madame Véronique GEORGES ☎ 03/210 07 20	Madame Ophélie BEKAERT ☎ 065/88 73 40	Place du Béguinage n°16 7000 MONS ☎ 065/32 82 33 ☎ 065/32 80 74

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué.

A Colfontaine, le 24 octobre 2022

Le Directeur général

(s) D. BLANQUET

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) M. MESSIN
Echevin de l'Environnement